



**Classes
à horaires
aménagés
musique
ou danse**

Journée de présentation

+ concerts + cours publics + ateliers-découverte
et inscription aux tests d'entrée

samedi 10 février 2018 de 10h à 17h

Cité de la musique et de la danse

Le programme détaillé sera mis en ligne sur le site du Conservatoire début février 2018.

Votre enfant est au cours préparatoire. Il a une vraie passion pour la musique ou la danse et vous souhaitez l'aider à s'orienter dans cette voie exigeante.

La direction des services départementaux de l'Éducation nationale, le Conservatoire et la Ville de Strasbourg vous proposent les classes à horaires aménagés, du CE1 à la 3^e dans :

- quatre écoles primaires (trois pour la musique, une pour la danse) :
 - Centre Ville : École Saint Jean (musique)** / 13 rue des Bonnes Gens
 - Neudorf : École du Neufeld (musique)** / 1, rue du Sundgau
 - Cronembourg : École Gustave Doré (musique)** / 175, route de Mittelhausbergen
 - Esplanade : École Louvois (danse)** / 18 quai des Alpes
- un collège :
 - Collège Pasteur** / Allée Colette Besson

Dans les classes à horaires aménagés, l'horaire scolaire global inclut l'enseignement au Conservatoire : dès le CE1, les élèves s'y rendent deux demi-journées par semaine durant le temps scolaire. Quelques activités et projets ont lieu hors temps scolaire.

Pour l'entrée en CE1 HA, des tests d'aptitude sont organisés les **12 et 14 avril 2018** au Conservatoire. Aucune connaissance technique préalable n'est exigée. L'avis des enseignants du CP et des directeurs d'écoles constitue également un élément essentiel de la décision d'admission.

L'inscription aux tests est à effectuer le **samedi 10 février 2018 à la Cité de la musique et de la danse** (*en cas d'empêchement, le dossier sera téléchargeable à partir du 5 février 2018 sur le site du Conservatoire et sur celui de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin*). Le dossier d'inscription, renseigné, est ensuite à remettre au directeur de l'école de votre enfant au plus tard le **21 février 2018**. Après admission, il est prévu une participation financière des familles sous forme de droits d'inscription annuels au Conservatoire.

Les enfants musiciens ou danseurs n'étant pas encore inscrits au Conservatoire, peuvent, à tout moment de leur scolarité, être admis dans ces classes après un concours d'entrée qui aura lieu le 9 avril 2018 au Conservatoire (dossier à télécharger sur le site internet du Conservatoire). Clôture des inscriptions le 14 mars 2018.

À tout moment de sa scolarité, un élève déjà scolarisé au Conservatoire peut demander à entrer en cursus à horaires aménagés (demande interne sur dossier).

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin

Division des élèves (Divel)
65, avenue de la Forêt Noire
67083 Strasbourg Cedex
☎ 03 88 45 92 68
isabelle.juster@ac-strasbourg.fr

Conservatoire

Service scolarité «Horaires aménagés»

Cité de la musique et de la danse
1 place Dauphine
67076 Strasbourg Cedex
_HA musique : ☎ 06 25 04 91 23
anne-juliette.meyer@strasbourg.eu
_HA danse : ☎ 03 68 98 60 83
arnaud.coste@strasbourg.eu



conservatoire >
STRASBOURG